

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur de Tir Sportif »

« Les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Art. L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5/09/2018 art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de Compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de séance en sécurité la pratique en tir sportif des différents publics			
A.1.1. Accueil des différents publics : enfants, adolescents, adultes, séniors et personnes en situation de handicap, visiteurs, accompagnateurs et parents	<p>C.1.1.1 Communiquer de façon appropriée et positive avec les différents publics pratiquants et non pratiquants dans le but d'être compris et d'expliquer son rôle de moniteur de tir et les limites de son intervention.</p> <p>C.1.1.2 Aménager un espace de pratique de tir pour créer un environnement accueillant favorable à la mise en activité des pratiquants.</p> <p>C.1.1.3 Repérer les différents publics présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance de tir sans risque</p>	<p>Mise en situation pédagogique collective pour tout public réalisée par 2 évaluateurs, 6 pratiquants débutants maximum.</p> <p><u>Lieu</u> : Centre de formation</p> <p><u>Durée</u> : 55 min maximum dont 15 min maximum réservées à la préparation du matériel</p>	<p>Conseiller et orienter les pratiquants en fonction de leurs besoins, Être bienveillant auprès des publics, Adapter le message et l'attitude par rapport au public, Faire preuve de dynamisme pour gérer le groupe, Avoir une écoute attentive auprès du public pratiquant et non pratiquant, Être disponible en accordant du temps à chaque pratiquant, La condition physique des participants est évaluée Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences de l'activité</p>
A.1.2. Information sur les pratiques : - systèmes d'inscription - fonctionnement de la structure	<p>C.1.2.1 Informer le public dans le cadre de ses activités de moniteur de tir en prenant en compte les éléments réglementaires et pratiques de fonctionnement de la structure.</p> <p>C.1.2.2 Expliquer les règles de vie en respectant la sécurité tout au long de la séance de tir sportif nécessaires à son intervention.</p>	<p style="text-align: center;">+</p> <p>Entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du candidat.</p> <p>L'évaluation est conduite par 2 évaluateurs.</p>	<p>S'exprimer clairement, Faire respecter les règles ou maîtriser la discipline du groupe Utiliser à bon escient les outils d'information, Présenter des contenus pertinents à son public,</p>

<p>A.1.3. Mise en œuvre de la séance de découverte en répondant aux besoins des différents publics</p>	<p>C.1.3.1 Identifier les différents publics et prendre en compte leurs caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques afin de mettre en place une séance en tir sportif adaptée à leurs besoins avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.</p> <p>C.1.3.2 Adapter l'espace et le matériel au profil du public accueilli en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.</p> <p>C.1.3.3 Organiser une séance de découverte en tir sportif cohérente en respectant le temps imparti afin de répondre aux besoins des pratiquants avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.</p>	<p><u>Lieu</u> : Centre de formation</p> <p><u>Durée</u> : 15 min maximum</p> <p><i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP Moniteur de tir sportif)</i></p>	<p>Procéder rapidement aux différents réglages du matériel, Adapter le matériel aux caractéristiques du public (taille crosse, réglage du busc, position queue de détente), Transmettre la logique technique de l'activité en utilisant un vocabulaire spécifique, Placer le pratiquant en situation de réussite, Proposer éventuellement d'autres solutions techniques, Mettre en œuvre une séance équilibrée dans le temps, Justifier ses choix pédagogiques et matériel au regard du niveau des pratiquants,</p>
<p>A.1.4. Gestion des incidents de tir et intervention pour restaurer une situation normale</p>	<p>C.1.4.1 Anticiper les risques liés à la pratique du tir en vue de protéger les publics accueillis.</p> <p>C.1.4.2 Repérer les situations d'incident de tir et/ou de matériel en restaurant une situation normale.</p>		<p>Agir efficacement pour faire respecter les règles de sécurité sur le pas de tir, Etre conscient de ses responsabilités et assure la sécurité des pratiquants avant, pendant et après la séance, Expliquer les adaptations mises en place, Identifier les risques inhérents à la pratique, Énoncer les règles de sécurité en s'assurant qu'elles sont comprises, Identifier les situations potentiellement sources d'accident ou d'incident de tir dans la pratique, Sécuriser rapidement le pas de tir en adaptant son discours,</p>
<p>A.1.5. Prise en compte de l'état du matériel spécifique et du bon fonctionnement des armes (armes installations, cibles, lanceurs et compresseurs)</p>	<p>C.1.5.1 Entretenir le matériel lié à la pratique sportive du tir en garantissant son bon fonctionnement.</p> <p>C.1.5.2 Réaliser un suivi du matériel spécifique au tir sportif en vue de maintenir son usage de manière sécurisée.</p>		<p>Identifier les problématiques liées à la maintenance du matériel, S'assurer du bon fonctionnement, Mettre à l'écart le matériel défectueux, Réaliser les procédures d'entretien du matériel (armes, cibles),</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de Compétences 2 (BC2) : Encadrement des séances de tir sportif en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers			
A.2.1. Initiation du tireur en prenant en compte : - ses caractéristiques - ses motivations (publics débutants, loisirs ou compétitifs)	<p>C.2.1.1 Construire des situations d'apprentissage cohérentes en les inscrivant dans un cycle de séances de tir sportif permettant l'évolution de la technique du tireur avec une attention particulière pour celui en situation de handicap.</p> <p>C.2.1.2. Définir des objectifs cohérents en vue de répondre aux attentes des tireurs et en particulier pour ceux en situation de handicap.</p>	<p>Mise en situation pédagogique individuelle pour tout public réalisée par 2 évaluateurs, 3 pratiquants initiés maximum.</p> <p><u>Lieu</u> : Centre de formation</p>	<p>Évaluer pertinemment le niveau du pratiquant, Prendre en compte le niveau du pratiquant pour composer des situations d'apprentissage, Proposer des situations d'apprentissage variées et adaptées au thème de la séance, Fixer des objectifs pédagogiques clairs, Respecter les étapes de la séance : échauffement, exercices/jeu dirigé,</p>
A.2.2. Encadrement des séances de tir en mobilisant les connaissances techniques, d'arbitrage, de manipulation des armes (la position de tir, la visée, le lâcher, la coordination, la séquence de tir, etc)	<p>C.2.2.1 Mettre en place des situations pédagogiques individualisées dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités des publics et leurs attentes afin de répondre à la progression pédagogique fédérale en tir sportif.</p> <p>C.2.2.2 Adapter les exercices pédagogiques en fonction des réactions des tireurs en vue de sa progression en tir sportif avec une attention particulière pour celui en situation de handicap.</p> <p>C.2.2.3 Initier les tireurs aux différentes techniques de base pour les accompagner jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>C.2.2.4 Démontrer les gestes techniques attendus aux tireurs en vue d'améliorer leur performance sportive.</p>	<p><u>Durée</u> : 55 min maximum dont 15 min maximum réservées à la préparation</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Entretien portant sur les objectifs pédagogiques et les attitudes du candidat. L'évaluation est conduite par 2 évaluateurs.</p> <p><u>Lieu</u> : Centre de formation</p> <p><u>Durée</u> : 15 min maximum</p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p>Adapter sa démonstration au niveau du pratiquant, Mobiliser des techniques permettant d'assurer les conditions d'une pratique sécurisée, Connaître l'environnement réglementaire lié aux gestes techniques, Décrire les différents gestes techniques, Connaître l'analyse du geste technique avec précision, Identifier les principaux défauts et apporter des solutions appropriées, Se positionner de manière appropriée pour observer le geste technique visé par la consigne, Corriger avec pertinence le geste technique visé par la consigne pour qu'il soit juste et réglementaire, Justifier ses choix pédagogiques et matériel au regard du niveau du pratiquant et des objectifs visés, Justifier son intervention au regard des évolutions du pratiquant, Vérifier que le matériel de tir répond au règlement en vigueur,</p>

		Épreuve de démonstration des gestes techniques dans deux disciplines, les sujets techniques sont tirés au sort : L'évaluation est conduite par 2 évaluateurs. <u>Lieu</u> : Centre de formation <u>Durée</u> : 30 min maximum au total pour les 2 sujets	Présenter les points techniques pertinents du pratiquant,
A.2.3. Adaptation et mise en œuvre des dispositifs fédéraux au regard du niveau du pratiquant.	<p>C.2.3.1 Transmettre les valeurs et l'éthique de la pratique du tir sportif pour s'assurer de la bonne utilisation de l'arme par le tireur.</p> <p>C.2.3.2 Éduquer les tireurs aux bons comportements, à la citoyenneté en veillant au respect d'autrui.</p> <p>C.2.3.3 Valider la progression du pratiquant en s'appuyant sur les outils d'évaluation.</p>	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptation particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général)</i>	<p>Se référer à la progression pédagogique fédérale</p> <p>Avoir un comportement exemplaire en terme de respect, d'esprit d'équipe,...</p> <p>Mettre en avant les valeurs et qualité des outils fédéraux, Utiliser les valeurs comme un vecteur d'éducation et de citoyenneté,</p> <p>Utiliser les outils fédéraux pour conduire la progression des tireurs</p>
A.2.4. Gestion de la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique	<p>C.2.4.1 Assurer la sécurité pendant la pratique en tir sportif au regard de la réglementation en vigueur en l'adaptant aux pratiquants et aux tiers avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.</p> <p>C.2.4.2 Appliquer les procédures en cas d'accident afin de stopper les activités en assurant la sécurité des publics accueillis.</p>		<p>Établir un diagnostic de l'incident,</p> <p>Intervenir et dépanner la situation,</p> <p>Expliciter clairement les éléments à prendre en compte pour restaurer une situation normale,</p> <p>Donner des éléments de sécurité spécifiques,</p> <p>Se mettre toujours en situation de sécurité lors des démonstrations,</p> <p>Assurer une pratique sécurisée,</p> <p>Décrire les procédures pour sécuriser la pratique,</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de Compétences 3 (BC3) : Développement de la pratique du tir sportif au sein d'une structure dédiée pour attirer et fidéliser de nouveaux publics			
A.3.1. Préparation et participation à la conception d'un projet de développement du Tir Sportif au sein d'une structure	<p>C.3.1.1 Mesurer l'attractivité de la structure en s'appuyant sur des outils d'évaluation en vue de conceptualiser son projet de développement pour recruter et/ou fidéliser ses tireurs.</p> <p>C.3.1.2 Participer à la conception d'un projet de développement de la structure en élaborant le déploiement et l'organisation humaine, matérielle, logistique et budgétaire d'une action de fidélisation des tireurs.</p>	<p>Oral Professionnel Par deux évaluateurs, au sein de l'organisme de formation.</p> <p>L'épreuve comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'un projet de développement de 15 minutes - un entretien de 15 minutes <p>L'évaluation se fera en fin de formation.</p> <p><i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i></p>	<p>Utiliser des outils d'évaluation pertinents pour faire un état de lieux de la structure, Participer à la conception d'un projet de développement adapté au contexte de la structure, Proposer une activité attractive pour recruter ou fidéliser les pratiquants, Présenter un échéancier et un budget prévisionnel du projet, Préparer l'organisation du projet en amont (autorisations, réservations, achats/locations...),</p>
A.3.2. Mise en œuvre d'un projet de développement en Tir Sportif	<p>C.3.2.1 Promouvoir le projet de développement en communiquant sur les actions de recrutement et/ou de fidélisation des tireurs.</p> <p>C.3.2.2 Participer à la mise en œuvre du projet en apportant sa technicité et ses expériences, pour répondre aux objectifs du projet de la structure de tir.</p> <p>C.3.2.3 Élaborer un bilan du projet de développement, en évaluant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés afin de l'adapter ou de le reconduire.</p>		<p>Communiquer pour promouvoir le projet, Utiliser les canaux de communication adaptés aux publics, Participer à la logistique du projet, Évaluer l'impact du projet sur la dynamique de la structure ou de la pratique, Proposer une suite du projet adaptée à l'évolution de la situation,</p>
A.3.3. Veille à la réglementation des armes en vigueur (Arrêté du 28 avril 2020 relatif aux avis favorables et aux attestations délivrés par les Fédérations ayant reçu délégation du ministre chargé des sports prévus par l'article	C.3.4 Expliquer les dispositions réglementaires liées aux tirs de contrôle en veillant à leur bonne compréhension.		<p>Connaitre la procédure réglementaire des tirs de contrôle, Mettre en place la procédure réglementaire, Expliquer les conditions de la mise en place dans sa structure,</p>

R. 312-5 du code de la sécurité intérieure)			
---	--	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de Compétences 4 (BC4) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.4.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C.4.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur + Avis consultatif du tuteur sur l'écrit (grille d'observation mise à disposition par le certificateur) + Entretien oral avec deux évaluateurs (durée 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation de l'écrit par	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C.4.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...)</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...)</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée</i>
	C.4.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...)</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)</i>
A.4.2 – Organisation de ses activités d'animation et	C.4.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté</i>

d'encadrement physique et sportif	C.4.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur	le candidat et 20 minutes de questions)	<i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur</i> <i>Le matériel défectueux est écarté</i> <i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i> <i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i> <i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i>
	C.4.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues		<i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...)</i>
A.4.3 – Communication avec les différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 4.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés	<i>Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).</i>	<i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C. 4.3.3 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur		<i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.4.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur		<i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i>